

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 22 octobre 2018

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 22 octobre 2018 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 50.

Sont présents: Madame Valérie Fortier
 Messieurs Denis Bergeron
 Guy Dupuis
 Marcel Larochelle
 Éric Morissette
 Yvon Martel

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 255-2018 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Denis Bergeron que l'ordre du jour est adopté tel que lu.
- 256-2018 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 septembre 2018.
Il est proposé par Guy Dupuis et appuyée par Yvon Martel que le compte rendu est accepté tel que lu.
- 257-2018 Adoption des comptes.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyée par Denis Bergeron que les comptes sont acceptés tels que présentés.
- Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.
- 258-2018 Demande de délai supplémentaire plan municipal d'urbanisme MAMOT.

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 4 avril 2008, du Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère a terminé le processus d'élaboration des règlements de concordance suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement (RCI);

ATTENDU QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs (maintenant le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, des lacs et des changements climatiques, MDDELCC) a déposé un document déclarant le village de Saint-Valère zone inondable 0-20 ans avant l'adoption de la nouvelle réglementation de la Municipalité de Saint-Valère;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette zone mettrait en péril le développement de la municipalité car la zone inondable englobe tout le village et plus particulièrement le développement municipal;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette zone menacerait également le développement économique de la municipalité;

ATTENDU QUE l'adoption de la nouvelle réglementation a donc été remise à plus tard;

Demande de délai supplémentaire plan municipal d'urbanisme MAMOT (suite).

ATTENDU QUE la municipalité adoptera sa nouvelle réglementation dès qu'elle aura reçu l'approbation du MDDELCC d'exclure le développement municipal de la zone de récurrence 0-20 ans;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), « *le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance* »;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de cette même loi, « *le ministre peut prolonger, de sa propre initiative ou à la demande d'une municipalité régionale de comté, d'une municipalité (...), un délai ou un terme que leur impartit la présente loi, un règlement, une ordonnance, un avis ou un décret adopté ou rendu en vertu de la présente loi, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli. S'il le juge opportun, le ministre peut accorder un nouveau délai ou fixer un nouveau terme, à la demande de la municipalité régionale de comté, de la municipalité (...) en défaut, selon les conditions qu'il détermine* »;

ATTENDU QUE la municipalité a engagé la firme d'ingénieur JF Sabourin pour faire une étude de simulation 2D, elle a installé des sondes dans la rivière Bulstrode et pour terminer l'étude, il faut avoir une précipitation qui va engendrer un débit d'eau de 100m², dès que ce débit sera atteint les données seront compilées dans un rapport qui sera déposé au ministère pour analyse;

ATTENDU QUE la municipalité demande au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de bien vouloir reporter l'adoption du plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Valère jusqu'au 1^{er} juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Éric Morissette que le conseil demande au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger le délai pour l'adoption des règlements de concordance de la Municipalité de Saint-Valère jusqu'au 1^{er} juin 2019.

259-2018 Adoption du règlement numéro 361-2018 modifiant le règlement numéro 327-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Marcel Larochelle que le Conseil accepte l'adoption du règlement numéro 361-2018 modifiant le règlement 327-2012 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

260-2018 Avis motion pour le règlement numéro 362-2018 modifiant le règlement numéro 348-2016 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Monsieur Yvon Martel, conseiller, présente et donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 362-2018 modifiant le règlement 348-2016 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

261-2018 Avis de motion pour le règlement numéro 363-2018 sur le cannabis.

Monsieur Marcel Larochelle, conseiller, présente et donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 363-2018 sur le cannabis.

- 262-2018 Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour l'aliénation et lotissement de terre de Ferme Kiki s.e.n.c.
- ATTENDU QUE** la Ferme Kiki s.e.n.c., par le biais de son mandataire M^e Julie Bergeron, a déposé à la municipalité une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 15 octobre 2018, afin d'aliéner le lot 5 181 183 du cadastre du Québec;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Éric Morissette que le Conseil appuie et autorise la demande d'autorisation à la CPTAQ de la Ferme Kiki s.e.n.c.
- 263-2018 Renouvellement contrat d'entretien de climatisation 2018-2019.
- Il est proposé par Guy Dupuis et appuyée par Yvon Martel que le Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien du système de climatisation de la compagnie Climatisation Confort du centre administratif, soit en octobre 2018 et avril 2019 au coût total de 350 \$ plus les taxes applicables.
- 264-2018 Nomination d'un répondant (conseiller) 2018-2019 pour la bibliothèque.
- Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Éric Morissette que le Conseil nomme monsieur Marcel Larochelle comme répondant du Conseil municipal pour la bibliothèque pour l'année 2018-2019.
- 265-2018 Nomination de la coordonnatrice 2018-2019 pour la bibliothèque.
- Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Denis Bergeron que le Conseil nomme madame Marlène Chouinard au poste de coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Saint-Valère pour l'année 2018-2019.
- 266-2018 Autorisation de la demande de remboursement pour la subvention dans le cadre du Programme PAARRM pour la route Hébert.
- Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Guy Dupuis que le Conseil autorise à effectuer la demande de remboursement pour la subvention dans le cadre du programme PAARRM pour les travaux exécutés pour la route Hébert pour un montant de 28 299,11 \$ avec pièces justificatives, suite à une subvention de 16 000 \$ recommandée par le député, monsieur Éric Lefebvre, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses pour la route Hébert dont la gestion incombe à la Municipalité.
- 267-2018 Autorisation de la demande de remboursement pour la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la route de la Coupe.
- ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- ATTENDU QUE** la Municipalité a respecté les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Martel et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil autorise la demande de remboursement de la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). La demande concerne des travaux pour la route de la Coupe pour un montant total de 12 653\$. Il est également résolu:
- QUE** la Municipalité a respecté les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

267-2018

Autorisation de la demande de remboursement pour la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la route de la Coupe (suite).

QUE la Municipalité est la seule responsable et a dérogé le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité a approuvé le contenu et envoyé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité a atteint le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité a informé le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui a été apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

268-2018

Autorisation achat couvre-sièges, tours d'ailes et interrupteur de moteur (camion de service).

Il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Marcel Bergeron que le Conseil autorise l'achat de couvre-sièges, tours d'ailes et interrupteur de moteur pour le camion de service de la compagnie Gentilly Ford dont la soumission s'élève à la somme de 637,90 \$ avant taxes.

269-2018

Autorisation achat réservoir plastique pour le balai.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Éric Morissette que le Conseil autorise l'inspecteur monsieur Yvan Verville à faire l'achat d'un réservoir de plastique pour le balai mécanique d'un montant n'excédant pas 500 \$.

270-2018

Félicitation pour l'élection d'Éric Lefebvre, député CAQ, circonscription d'Arthabaska.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil fera parvenir une lettre afin de féliciter monsieur Éric Lefebvre pour son élection comme député de la CAQ, circonscription d'Arthabaska.

271-2018

Autorisation d'achat de conteneur.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Guy Dupuis que le Conseil met à l'étude l'achat de conteneur.

272-2018

Autorisation achat pneus camion Inter Paystar.

ATTENDU QUE la Municipalité a fait deux demandes de cotation pour l'achat de pneus pour le camion Inter Paystar;

- 272-2018 Autorisation achat pneus camion Inter Paystar (suite).
ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux cotations pour l'achat de pneus pour le camion Inter Paystar des compagnies Pneus Drolet Mécanique (Victo) au montant de 5 014,16 \$ et de Pneus Dominic inc. au montant de 5 657,92 \$, tous les montants sont avant taxes;
EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Guy Dupuis que suite à une demande de cotation pour l'achat de pneus pour le camion Inter Paystar, le Conseil autorise l'inspecteur en voirie, monsieur Yvan Verville à faire l'achat de pneus à la compagnie Pneus Drolet Mécanique (Victo) au montant de 5 014,16 \$ \$, plus les taxes applicables.
- 273-2018 Vente pour taxes 2018.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Éric Morissette que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à envoyer un dernier avis aux contribuables pour les comptes passés dus et si les paiements ne sont pas faits, le Conseil autorise le transfert à la MRC de la liste des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le Conseil.
- 274-2018 Autorisation signature entente services sinistrés avec la Croix Rouge 2018-2019.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil accepte l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne pour l'année 2018-2019 pour un montant de 202,88 \$ et autorise monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente.
- 275-2018 Autorisation achat de papeterie informatique Infotech.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Yvon Martel que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras, à faire l'achat de papeterie spécifique au système informatique soit des comptes de taxes, des reçus ainsi que des enveloppes pour l'année 2019.
- 276-2018 Demande de la FADOQ pour une commandite bingo du 17 novembre 2018.
Il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Guy Dupuis que suite à la demande de commandite du président, monsieur Gaston Vigneault de la FADOQ pour leur activité du bingo du 17 novembre 2018, que le Conseil autorise à fournir des objets promotionnels, soit un sac y incluant une gourde et un crayon, pour un total de 15 sacs suite à la demande des membres de la FADOQ.
- 277-2018 Demande du Comité de Noël du partage pour contribution panier de Noël.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil, suite à la demande de madame Hélène Bergeron, présidente du Comité de Noël du partage, autorise un don de 200 \$ pour l'année 2018. Si le comité, en cours d'année 2018, a besoin d'un montant supplémentaire, il pourra en faire la demande au Conseil.
- 278-2018 Demande de contribution au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable.
Il est proposé par Valérie Fortier et appuyée par Éric Morissette que le Conseil autorise une contribution au montant de 250 \$ pour l'année 2018-2019 au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable.

- 279-2018 Demande de contribution et présence Jour du Souvenir le 10 novembre 2018.
Il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Guy Dupuis que le Conseil autorise une contribution au montant 100 \$ à la Légion Royale Canadienne pour le Jour du Souvenir et le dépôt d'une couronne au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville ainsi qu'à la présence de monsieur le Maire lors de cet événement.
- 280-2018 Prévisions budgétaires 2019 de la Régie Intermunicipale Sécurité Incendie Bulstrode.
Il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Yvon Martel que le Conseil accepte le budget pour l'année 2019 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode et autorise la participation de la municipalité au montant de 89 384,60 \$. Les paiements de cette participation se feront comme suit : des montants de 22 346,15 \$ le 15 février 2019, le 15 avril 2019, 15 juillet 2019 et le 15 octobre 2019.
- 281-2018 Autorisation entente intermunicipale pour la coordonnatrice aux loisirs.
Il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Marcel Larochelle que le Conseil autorise la démarche afin de regarder la possibilité d'avoir un partenariat pour les loisirs et vie communautaire avec les municipalités de Daveluyville ou de Saint-Rosaire.
- 282-2018 Ouverture des entrées du bureau municipal et de la nouvelle bâtisse (monsieur Yvan Côté).
Il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Yvon Martel que le Conseil accepte l'offre de monsieur Yvan Côté pour l'ouverture de toutes les entrées du bureau municipal et de la bâtisse multifonctionnelle (43, rue Desjardins Nord) (incluant la montée pour personnes handicapées et l'entrée des joueurs) pour la saison 2018-2019 au montant de 700 \$. L'ouverture des entrées devra être effectuée avant les heures d'ouverture du bureau et de la nouvelle bâtisse et au besoin durant la journée. De plus, lesdites entrées doivent également être déneigées et déglacées lors de la location de salle. La municipalité fournira le déglaçant, l'essence ainsi que le souffleur. Le paiement sera fait vers le 15 avril 2019.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

257-2018, 263-2018, 268-2018, 269-2018, 271-2018, 272-2018, 274-2018, 275-2018, 276-2018, 277-2018, 278-2018, 279-2018, 280-2018, 282,2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^e jour du mois d'octobre deux mil dix-huit.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.
Le directeur général donne lecture de la correspondance.

MRC d'Arthabaska : Avis pour travaux d'entretien des branches 19, 21 et 22 du ruisseau à Martin; Règlement numéro 382
Commission de la protection du territoire agricole : Conformité projet d'acte soumis
Therrien Couture S.E.N.C.R.L. : Offre de service 2019
Revenu Québec : Avis de cotisation
Monsieur René Bergeron : Plainte
Revue/dépliants : Formation le Répertoire complet de formation municipale, InfraStructures, La Voix du Vrac, URBA, Le Mensuel de Saint-Valère

283-2018

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 50 par Marcel Larochelle que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier